2010/2215 - Résiliation de la convention de mise à disposition d'un professeur de l'Université Lumière Lyon 2 auprès de la Ville de Lyon dans le cadre d'une collaboration pédagogique à la chaîne de télévision éducative Cap Canal (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 22/02/2010, p. 0289)

Rapporteur: Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

- M. HAMELIN Emmanuel : Merci Monsieur le Maire, je voulais faire une très courte intervention pour vous faire part de notre très vive inquiétude concernant le sort de l'ex ou futur-ex directeur de Cap Canal, Philippe Meirieu, qui a annoncé il y a quelques temps qu'il souhaitait se mettre en congé pour raisons de campagne électorale. Nous souhaiterions savoir si vos intentions sont de...
  - M. LE MAIRE: Vous savez, cela peut arriver à tout le monde!
- M. HAMELIN Emmanuel : Cela arrive à tout le monde, je n'en doute pas Monsieur le Maire.
- M. LE MAIRE : Avec des résultats parfois pas toujours à la hauteur des espoirs ! Ca arrive, ça va, ça vient...
- M. HAMELIN Emmanuel : Il paraît, c'est ce que j'ai entendu dire aussi. Justement, vous allez peut-être pouvoir nous dire, dans ce cas-là, quel sort vous réservez à la direction de Cap Canal après les élections régionales, non seulement pour le poste de directeur mais aussi, de président du Conseil scientifique puisqu'il assume ces deux responsabilités ?

Est-ce que vous envisagez, après les élections régionales de mars, de le solliciter à nouveau pour assurer ces deux fonctions ou considérez-vous qu'une autre personnalité qualifiée serait plus à même de diriger et la chaîne et le Conseil scientifique ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Vous êtes candidat ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je veux rassurer M. Hamelin. C'est à la demande de Philippe Meirieu qu'il y a suspension de son contrat pour des raisons éthiques pendant la période de campagne électorale. Il ne pouvait pas présider au travail de la chaîne, ni de son conseil scientifique. Donc pour les mêmes raisons, vous nous permettrez d'attendre le résultat des élections régionales et voir quelles seraient les futures responsabilités éventuelles de M. Meirieu pour voir si elles sont compatibles ou pas avec la poursuite d'une collaboration sous une forme ou une autre. Vous nous permettrez donc de reprendre cette question quand on pourra se la poser. Pour le moment, on respecte complètement les règles d'éthique de toutes les chaînes de télévision sur ce sujet.

M. LE MAIRE : S'il est élu, évidemment, il ne peut pas être en même temps Conseiller scientifique, élu, etc... S'il ne l'est pas, vous savez comme nous sommes, nous, nous reprenons toujours, quelles que soient les opinions politiques qui sont affichées par les uns et par les autres.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ? Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)